

Image not found or type unknown



Réforme des retraites dans la fonction hospitalière

Par **kikiguigui**, le **14/06/2011** à **20:28**

Bonjour,
Ma mère, anciennement fonctionnaire au sein de la fonction hospitalière a bénéficié d'indemnité de départ volontaire le 01 juin 2009 dans le cadre d'une restructuration. (année des 58 ans)
En 2009, alors que la loi concernant les réformes des retraites n'était pas encore en projet, elle devait bénéficier de son IDB pendant 24 mois et enchaîné sur une retraite.
Aujourd'hui alors que la réforme est en cours, la DRH lui dit que sa retraite commencera à être liquidée le 07 décembre au lieu du 07 août (4 mois supplémentaires).
Cette mesure adoptée après son départ me paraît injuste car 4 mois de retraite ne seront pas payés. Pouvez-vous me dire si nous pouvons faire quelque-chose?